Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des Services

35

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le jeudi 23 mars 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE) Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'École Nationale Supérieure des Arts décoratifs et la ville de Gennevilliers pour la mise en place d'une résidence Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que l'art et la culture sont des préoccupations fortes des politiques éducatives et culturelles déployées par la ville depuis plusieurs année,

Considérant le souhait de la ville de permettre à tous les enfants de se constituer un capital culturel contribuant à alimenter leur potentiel de réussite scolaire et professionnelle,

Considérant qu'avec le soutien du ministère de la culture, cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris se sont associées pour développer la formation post-diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS), dans le cadre d'un programme de résidence,

Considérant que l'artiste retenu anime un projet créatif et artistique avec une classe d'une école de Gennevilliers,

Considérant l'intérêt pour la ville de favoriser la mise en place de ce projet,

DELIBERE

Article 1: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Résidence Artistique intervenant en milieu scolaire » avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Le Maire

Acte reçu par le représentant de l'état

Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le Slay 23 Exécutoire le Slay 23



Signé électroniquement le Le 3 avril 2023